

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** Mme Marie-Ève Paradis, MAIRESSE SUPPLÉANTE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

**Sont absents :** Roland Leroux, MAIRE  
Francis Boucher, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par Mme Marie-Ève Paradis, mairesse suppléante, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-09-2016**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la séance.

**02-09-2016**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2 AOÛT 2016**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 2 août 2016 soit adopté tel que déposé.

**03-09-2016**

**FORMATIONS /COLLOQUE ANNUEL À NOTRE-DAME-DES-NEIGES / VENTES POUR TAXES À LA MRC**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la participation aux formations suivantes pour la directrice générale : Colloque annuel au coût de 60 \$ de l'ADMQ et les ventes pour taxes à la MRC de Kamouraska par un bureau d'avocats spécialisé de Québec au coût d'environ 100\$ si l'ensemble des DG y participent.

**04-09-2016**

**DON POUR LE DÉCÈS DE MME ANITA BOUDREAU**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un montant de 50\$ pour souligner le décès de Mme Anita Boudreau, la fondatrice de la bibliothèque municipale et reconnaissant l'excellence de son bénévolat dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis son arrivée parmi nous.

**05-09-2016**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC lors de la séance du conseil du 9 mars 2016, a édicté un accord de principe soit de partager le financement à part égale soit 0,50 \$ per capita ;

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska pourrait contribuer à la hauteur de 0,25 \$ selon sa population.

**ATTENDU QU'** il y a une condition qui a été émise par le conseil de la MRC que les 17 municipalités devront tous participer à cette campagne de financement pour une période de 5 ans.

**ATTENDU QUE** pour Saint-Joseph de Kamouraska la population étant de 418 habitants, le montant de contribution serait de 209 \$ par année pour une période de 5 ans et pour une somme totale de 1 045 \$ et la MRC assumerait la moitié de cette contribution soit 522,50 \$ sur 5 ans si la municipalité s'engage elle aussi pour ce même montant ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer la participation financière de la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska pour l'année 2017 seulement, pour un montant de de 104,50 étant donné que le montant n'était pas budgété pour 2016.

06-09-2016

**SIGNATAIRE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES EN REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 03-08-2016**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite présenter en 2016-2017 une demande d'appui financier au Ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet d'élaboration ou de mise à jour ou de mise en oeuvre d'une politique familiale municipale ;
- d'autoriser madame Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ou en son absence Mme Nathalie Blais, directrice générale ;
- de désigner madame Marie-Ève Paradis, conseillère, comme responsable des questions familiales (RQF).

07-09-2016

**RÈGLEMENT 219-2016 RÉGISSANT LA COLLECTE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS DES RÉSIDENCES ISOLÉES, DES BÂTIMENTS ISOLÉS OU BÂTIMENTS COMMERCIAUX AINSI QUE LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES AU SITE APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. /Q2 r22**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 219-2016 sur la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec soit adopté et entrera en vigueur à compter de janvier 2017.

08-09-2016

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS DES RÉSIDENCES ISOLÉES, DES BÂTIMENTS ISOLÉS OU BÂTIMENTS COMMERCIAUX AINSI QUE LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES AU SITE APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. LA SOUMISSION SERA DEMANDÉE POUR 4 ANS, POUR LES RANGS AINSI QUE LE VILLAGE DÉSSERVI PAR LE SYTÈME D'ÉCO FLOS**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise une demande de soumission sur la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec et pour une période de 4 ans. La soumission sera demandée pour étude en octobre et l'acceptation sera faite à la séance de novembre 2016.

09-09-2016

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE, LES REDDITIONS DE COMPTE DU MTQ ET POUR LA TECQ ET CE, POUR 3 ANS SOIT 2016-2017-2018.**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande des soumissions pour un mandat de trois ans soit 2016-2017-2018 pour la vérification comptable annuelle et les redditions de comptes du MTQ et de la TECQ à deux entreprises de la région soit la société MALLETTE de Saint-Pascal, et Raymond Chabot de La Pocatière.

10-09-2016

**FONDS CANADA 150 / POUR LES ÉDIFICES COMMUNAUTAIRES / POUR LE LOCAL DE L'OTJ SUR LA RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** le Fonds Canda 150 peut défrayer jusqu'à 50 % des coûts admissibles d'un projet :

**ATTENDU QUE** le projet soumis est la rénovation d'une partie du bâtiment des loisirs au 307, rue des Loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de défrayer la partie de subvention qui n'est pas subventionnée par le financement fédéral.

11-09-2016

**DÉMARCHE POUR OFFICIALISER LE NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA POUR LE NOM DE MME ANITA BOUDREAU**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska encourage fortement une démarche dans le but d'officialiser le nom de la bibliothèque municipale ANITA BOUDREAU en l'honneur de Mme Boudreau récemment décédée. Celle-ci en a été la fondatrice et son travail de bénévole, durant plus de vingt ans, a contribué au rayonnement de la bibliothèque. Mme Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement est mandatée pour coordonner l'équipe formée de Mme Élise Roussel-Garneau, responsable de la bibliothèque et les membres du comité de développement dans cette démarche.

12-09-2016

**REMPACEMENT DE L'ORDINATEUR PRINCIPAL DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat d'un ordinateur reconditionné à l'OPEQ (ordinateur pour les écoles du Québec) au montant de 117 \$ plus les taxes incluant le clavier et la souris. Les frais de transport ne sont pas inclus.

13-09-2016

**AVIS DE MOTION 226/ RÈGLEMENT #2016-226 AYANT POUR BUT D'ABROGER ET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT 2014-211 PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

M. Alexis Morin-Turgeon, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le RÈGLEMENT portant le numéro #2016-226 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement #2014-211 portant sur la gestion des matières résiduelles et qu'une dispense de lecture est demandée puisque les membres

du conseil reconnaissent avoir lu le règlement

14-09-2016

### **APPUI VOISINS SOLIDAIRES**

**ATTENDU** le projet Voisins solidaires, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui s'inscrit dans le plan d'action de la Table de concertation des aînés du Kamouraska, et chapeauté par le Centre d'action bénévole Cormoran, a vu le jour dans la MRC de Kamouraska dans la dernière année et sera bonifié, modifié et dynamisé dans la prochaine année;

**ATTENDU QU'**il s'agit de promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide par une pédagogie du bon voisinage;

**ATTENDU QUE** le projet Voisins solidaires rejoint l'un des objectifs des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA), soit un voisinage sécuritaire et convivial pour les aînés;

**ATTENDU QUE** les effets bénéfiques escomptés d'un tel projet sont :

- 1) Un milieu de vie plus chaleureux et sécuritaire;
- 2) Un coup de main à portée de main;
- 3) Des économies de temps et d'argent;
- 4) Une meilleure santé physique et morale;
- 5) Une population nourrie aux valeurs de solidarité;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le projet Voisins solidaires par la promotion et la diffusion des communiqués et des activités auprès de notre communauté par le biais de la publication gratuite de textes soumis par l'organisme, via notre journal local et nos médias sociaux. De plus, nous soutiendrons le projet par des prêts de locaux, sans frais, si possible, lors de réalisations d'activités (ex : Fête des voisins). Selon les besoins, nous pourrions également faire un prêt de matériel lorsque nécessaire et lorsque disponible. Également, l'agente de développement pourra collaborer avec la ressource du projet « Voisins solidaires ».

15-09-2016

### **PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA SALLE DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'accepter de signer le protocole d'entente pour la salle de l'École Saint-Louis de Saint-Joseph tel que proposé par la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup en date du 14 juillet 2016. Le conseil accepte d'y inclure au paragraphe 5.1 un montant annuel pour le grand ménage de 1 750 \$ + taxes (875\$ - 875\$), le tout incluant les produits et la main d'œuvre. Ce montant sera indexé de 2% par année. M. le maire Roland Leroux et Mme Nathalie Blais, directrice générale seront autorisés à signer ce protocole. Celui-ci sera adopté par le Conseil des commissaires et par le Conseil d'établissement les 11 et 17 octobre prochain.

- Mme Nancy St-Pierre, conseillère, mentionne son intérêt et ne participe pas à la discussion et à la décision sur cette résolution 15-09-2016

16-09-2016

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le paiement des salaires du mois d'août (incluant les DAS de la période et les frais) au montant de 12 642,55 \$ et les comptes à payer totalisant un montant de 24 979,66 \$. Les paiements de Norda Stelo (Roche) 12 014,89 ont été payés lors de la réception des documents officiels pour le MEF, Revenu Québec au montant de 350,00\$ et Visa pour l'achat de chemise de classement au montant de 244,90 \$ ce qui totalisent 50 232,00\$ au 31 août 2016.

17-09-2016

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h30.

---

**Marie-Ève Paradis, mairesse suppléante**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 septembre 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** M. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Mmes Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE  
Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

**Est absent :** Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**Une convocation a été expédiée par courriel à chacun des membres du conseil demandant un accusé de réception et une signature au début de la réunion**

**18-09-2016**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que les sujets de l'avis de convocation soit acceptés et qu'il ne soit pas possible de faire l'ajout d'autres sujets puisqu'il manque un conseiller.

**19-09-2016**

#### **AVIS DE MOTION 227/AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX (OBLIGATION SUITE AU PROJET DE LOI 83)**

Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le RÈGLEMENT portant le numéro **#2016-227** ayant pour objet d'annuler et de remplacer le règlement 209. Un dépôt est fait du projet de règlement au conseil et qu'une dispense de lecture est demandée puisque les membres du conseil reconnaissent avoir lu le règlement.

**20-09-2016**

#### **AVIS DE MOTION 228/AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS (OBLIGATION SUITE AU PROJET DE LOI 83)**

Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le RÈGLEMENT portant le numéro **#2016-228** ayant pour objet d'annuler et de remplacer le règlement 206 et qu'une dispense de lecture est demandée puisque les membres du conseil reconnaissent avoir lu le règlement.

**21-09-2016**

#### **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA /ANNULE ET REMPLACE LA RÉOLUTION 04-09-2015**

**CONSIDÉRANT** la démission de Mme Évelyne Lévesque, adjointe à la direction générale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

**CONSIDÉRANT** qu'un changement doit obligatoirement se faire pour les signataires des effets bancaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nathalie Blais, directrice générale ou Mme Sophie Poulin De Courval, adjointe à la direction générale, M. Roland Leroux, maire ou Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, comme nouveaux signataires des effets bancaires. Au moins un employé et un élu devront être signataires. Cette résolution annule et remplace toutes les autres résolutions antérieures.

22-09-2016

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Les points à L'ordre du jour de la convocation spéciale étant épuisés sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 19h42.

---

**M. Roland Leroux, maire**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**